

FICHE DE POSTE

CONSEILLER PEDAGOGIQUE ASH + ADJOINT

Cadre d'emploi

Les fonctions de conseiller pédagogique s'inscrivent dans le cadre du décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 et de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

Particularités du poste

Il exerce ses fonctions, sous l'autorité de l'A-DASEN, en charge de l'ASH et du premier degré sur tout le département.

Il est titulaire du **CAFIPEMF** et du **CAPPEI**, ou de diplômes équivalents.

C'est un personnel itinérant qui dispose d'une autorisation spécifique d'utilisation de son véhicule personnel et d'une autorisation de circuler. Il est rattaché à la DSDEN de la Nièvre.

Missions

Il est chargé de missions de formation de représentation et d'accompagnement concernant l'ASH mais aussi de tâches en lien avec les missions de l'A-DASEN dont il est le collaborateur direct (coordination du CASNAV, chargé de mission pHARe, enquêtes rapides...). Dans l'objectif de développer l'école inclusive, ses domaines d'intervention sont larges et il intervient auprès de publics très diversifiés.

Il fait des liens entre la recherche et la formation.

Ingénierie de formation

- Conception d'actions de formation dans différents domaines et avec différents publics ;
- Conception de ressources de formation, de scénarios de formation à partir de ressources en ligne ;
- Formations en présentiel, en ligne, hybrides ;
- Formation partenariale, pluri professionnelle, inter métiers, inter degrés ;
- Coordination d'actions de formation ;
- Organisation et suivi ;
- Interventions dans des actions de formation.

Les domaines concernés :

- Éducation et diversité, école inclusive ;
- Difficultés scolaires ;

- Tous handicaps et plus particulièrement les Troubles du Spectre de l'Autisme ;
- Rapport aux savoirs des élèves, entrée dans les apprentissages ;
- Analyse du travail enseignant ;
- Conception de situations d'enseignement/apprentissage, conduite de classe ;
- Didactiques disciplinaires ;
- Approche par compétences ;
- Évaluation ;
- Usages d'outils de formation en ligne.

Les publics visés :

➤ *1^{er} degré*

- Enseignants spécialisés en milieu ordinaire :– ULIS, SEGPA, UEEA, DAR ;
- Enseignants spécialisés en milieu médico-social ou hospitalier – IME, UEMA, CME, DITEP, SESSAD, Service pédiatrique et pédopsychiatrie hôpital, hôpital de jour pédopsychiatrie, CMPP, CAMSP ;
- Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Professeurs ressources Troubles du Spectre de l'Autisme et Troubles Neuro-Développementaux ;
- Enseignants en formation CAPPEI (partie départementale) et candidats libres au CAPPEI (tous modules) ;
- Directeurs d'écoles ou faisant fonction ;
- Enseignants non spécialisés que ceux-ci soient PE stagiaires, M2, T1, T2, chevronnés ;

➤ *2nd degré*

- Enseignants spécialisés en milieu ordinaire – ULIS, SEGPA ;
- Enseignants en formation CAPPEI (partie départementale) et candidats libres au CAPPEI ;
- Enseignants non spécialisés, que ceux-ci soient PLC, PLP stagiaires, T1, T2, chevronnés.

Accompagnement

- ✓ Accompagnement d'équipes pédagogiques sur sites (École, collèges, lycées, IME, DITEP, SESSAD, SEGPA, ULIS, UEEA, DAR, UEMA, Hôpital) ;
- ✓ Accompagnement à la fonction d'AESH : intervention dans des sessions de formation.

Les domaines concernés :

- Projet individuel, PPS ;
- Outils d'évaluation des élèves ;
- Projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement ;
- Textes officiels EN et ASH ;
- Travail en partenariat ;
- Co-intervention enseignant/AESH ;
- Analyse du travail d'AESH ;

Autres missions

- Gestion et suivi de dossiers administratifs : enquêtes, conventions... en lien avec l'ASH ou en lien avec les politiques publiques ;
- Accompagnement des équipes dans l'implantation de nouveaux dispositifs inclusifs, notamment en lien avec les recommandations de la stratégie nationale TND ;
- Représentation de l'IEN ou participation avec l'IEN à des instances institutionnelles : MDPH, ARS, délégation territoriale ;
- Participation à des réunions ou des groupes de travail académiques avec les IEN ASH ou les IEN ;
- Participation à des jurys d'examens ;
- Veille scientifique : état actuel des recherches en sciences de l'éducation et en didactiques ;
- Intervention éventuelle dans des formations universitaires (Master 2 MEEF).

Compétences et qualités attendues

- Connaissances des besoins particuliers, des situations de handicap et des troubles, notamment des Troubles du Spectre de l'Autisme ;
- Connaissances du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier ;
- Connaissances des didactiques (disciplinaires et professionnelles) ;
- Maîtrise d'outils informatiques, vidéo, outils de présentation et de curation, Internet et Web 2.0 ;
- Capacités à la conduite de réunion, à l'animation de groupe ;
- Compétences d'analyse et de synthèse, initiative, aide à la prise de décision ;
- Rigueur, sens de l'organisation ;
- Adaptabilité, disponibilité, mobilité géographique ;
- Loyauté, discrétion, confidentialité, devoir de réserve.

Pour postuler :

- ✓ Envoyer pour le **lundi 8 juillet 2024 à 14h** (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique à l'adresse suivant : **adj.iens58@ac-dijon.fr**
- ✓ Entretiens prévus **le mardi 9 juillet matin**.